

AVIS A LA POPULATION

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

La population est invitée à participer à la prochaine Assemblée communale qui aura lieu :

Mardi 27 février 2018

20 heures, halle polyvalente (salle du 1^{er} étage)

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;**
- 2. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2018 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives.**
- 3. Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier ;**
- 4. Discuter et voter l'achat d'actions *Fagus Suisse SA* pour une valeur de Fr. 25'000.- (prélèvement sur les fonds forestiers). Donner compétence au Conseil communal pour l'achat de ces actions.**
- 5. Discuter et autoriser le Conseil communal à vendre le bâtiment communal no 2 sis sur la parcelle no 104 à la *Rue de l'Eglise* (bâtiment de l'ancienne école enfantine) au prix minimum de Fr. 240'000.- à l'acheteur de son choix. Donner compétence au Conseil communal pour effectuer la vente et ratifier les actes y relatifs.**
- 6. Discuter et autoriser le Conseil communal à vendre la parcelle communale no 103 sise *Rue de l'Eglise* (cour de l'ancienne école enfantine) au prix minimum de Fr. 55.-/m² à l'acheteur de son choix. Donner compétence au Conseil communal pour effectuer la vente et ratifier les actes y relatifs.**
- 7. Divers et imprévus**

Les personnes souhaitant consulter le budget de fonctionnement 2018 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

La convention figurant sous chiffre 3 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.